



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 13 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	16
Représentés	9

N° 2023-064

Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de réutilisation de l'eau

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le mardi 7 novembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER (départ à 20h05 avec pouvoir donné à J. LEVI VALENSI), G. SORBA, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ (arrivée à 20h00 avec pouvoir donné à B. ROSSI LUMBROSO), B. ROSSI LUMBROSO, M.L VOLAND, C. FREMY, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par C. FREMY, A.L. FALQUERO représentée par C. POULIQUEN, C. MARTIN, M. GUILLET représentée par Y. FALCHI, D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, M. RIBES, A. RUBIOLO représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par D. PETIT, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ, G. BESSE, représenté par C. BARRIERE, J. PRUNARET.

G. SORBA a été élu secrétaire.

Considérant l'évolution défavorable et inquiétante des conditions climatiques et des risques de pénurie d'eau (pas uniquement estivale), la commune souhaite améliorer son autonomie en termes de ressources en eaux naturelles.

A cette fin, elle souhaite étudier de façon exhaustive, dans l'esprit d'un Schéma directeur de réutilisation des eaux (REUT), les possibilités de réutiliser les eaux sur la commune.

Un cahier des charges a été rédigé. Deux sociétés ont été sollicitées pour des chiffrages. La société EGIS Eaux a chiffré cette étude à 34.000 €HT et la société ALTEREO n'a pas répondu malgré une rencontre en mairie. Une mise en concurrence sera prochainement réalisée pour choisir le prestataire.

Les thématiques de cette étude sont :

- Récupération des eaux de pluies
 - o Sur les toitures
 - o Dans les bassins de rétentions pluviales
- Réseau des fontaines
 - o Optimisation de l'utilisation de l'eau des fontaines
 - o Amélioration de la connaissance du réseau des fontaines (issue du Touron)
 - o Recherche de fuites
- Parc de la Seigneurie
- Réutilisation des eaux de lavage de la station de filtration du réseau d'eau potable
- Réutilisation des eaux de rejet de la station d'épuration

- Amélioration du fonctionnement du Canal du Touron

Plan de financement prévisionnel

- Agence de l'eau	40%	13.600 €
- Département	40 %	13.600 €
- Autofinancement	20%	6.800 €

Planning de réalisation Lancement de l'étude début 2024

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

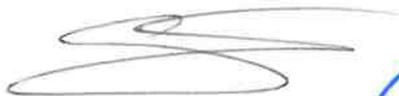
- De solliciter une subvention du Département des Bouches du Rhône de 13.600 €, soit 40% du montant prévisionnel, pour la réalisation de cette étude, au titre de « l'Aide à la gestion de l'eau »,
- De solliciter une subvention de l'Agence de l'eau RMC de 13.600 €, soit 40% du montant prévisionnel, pour la réalisation de cette étude,
- De s'engager à respecter les conditions de financement du Département et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 20 NOV. 2023
Affiché le : 20 NOV. 2023